

DÉCRET N° 2018- 101 du 30 mars

portant nomination de monsieur **Septime Ulrich C. AZONNOUDO** en qualité de Coordonnateur national de l'Unité technique d'Appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de Développement au Ministère de l'Economie et des Finances.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 21 février 2018,

D É C R È T E :

Article premier

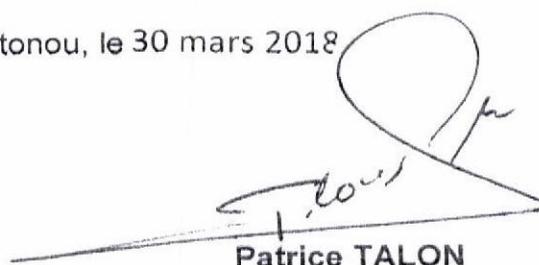
Monsieur **Septime Ulrich C. AZONNOUDO** est nommé Coordonnateur national de l'Unité technique d'Appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de Développement au Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé.
Il sera publié au Journal officiel.

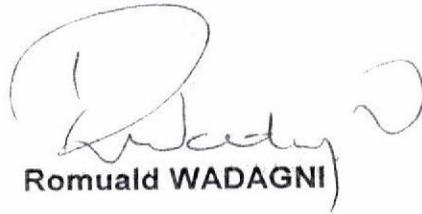
Fait à Cotonou, le 30 mars 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CC 2 ; CS 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 INTERESSE 1 ; JORB 1.-